



JOURNAL

COMMUNAL D'INFORMATIONS

Billet 3

CPAS 4/5

PCS/ AIS PROLOGER 7

ALE 9

Sport / CCCA 10

Bibliothèque / MJC 11

Agenda 12

**Concours illuminations
de Noël 2021** 13/14/15

Environnement 16/17

Energie / TIBI 18



CHAPELLE . PIETON . GODARVILLE



Octobre 2021 - n° 266

Editeur responsable: Collège communal de Chapelle-lez-Herlaimont, place de l'Hotel de Ville 16, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont.
Tél 064/43 13 33 E-mail accueil@chapelle-lez-herlaimont.be www.chapelle-lez-herlaimont.be

Pompes Funèbres du Centre S.A

Le personnel des Pompes Funèbres du Centre est à votre disposition 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



*" 4 générations d'expérience à votre service,
avec une large gamme de produits
ainsi que deux sites de recueillement."*

Assurances décès
Devis gratuit

Contrats anticipatifs

Rapatriement dans
le monde entier

Fleurs naturelles
Fleurs artificielles

Formalités après décès

Funérailles sur mesure

Conception et devis
en 3D GRATUIT

Monuments Funéraires
& Marbrerie du Bâtiment

Accessoires de Cimetière :
*photos, *lettrages, *lanternes,
*accessoires en bronze

Conception, réalisation
et placement par nos soins

Plaques personnalisées

Plaques de columbarium



Marbrerie

Une équipe de professionnels à votre disposition
pour vos réalisations, vos placements dans les cimetières.

Informations supplémentaires, rendez-vous ou devis,
dans nos bureaux ou à votre domicile,
avec ou sans rendez-vous, sur simple demande par téléphone.

Des conditions exceptionnelles sur les monuments & accessoires de stock.

FUNÉRIARIUM - BUREAU

Rue de la Hestre, 83
7160 Chapelle-Lez-Herlaimont

FUNÉRIARIUM ANNEXE

Rue Raoul Warocqué, 32
7140 Morlanwelz (près de l'itm)
Ligne funéraire entièrement rénovée

tél. : 064 37 00 00

info@pfducentre.net
www.pfducentre.net



Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

Lentement mais sûrement, la vie reprend ses droits.

Le virus COVID-19, toujours bien présent, semble cependant sous contrôle grâce au taux de vaccination sans cesse croissant au sein de la population. Force est de constater que ce virus n'était pas simplement « de passage » comme le prétendaient souvent les défenseurs de la non-vaccination. Une incertitude demeure sur le potentiel d'agressivité des variantes ou autres souches du virus ; heureusement, les constatations récentes semblent montrer que la situation est sous contrôle et que les hôpitaux ne se remplissent pas (moins de 10 % des lits en soins intensifs sauf à Bruxelles avec un taux de 20%).

Rappelez-vous 2020 et le premier semestre 2021 : nous aurions certainement « signé à deux mains » pour connaître la situation plus rassurante dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Le seul vaccin légalement obligatoire reste celui contre la poliomyélite. Personne ne le remet en cause quand on l'inocule à l'enfant en bas âge. Dès lors, comment expliquer qu'il reste autant de vaccino-sceptiques ? Certes, le risque ZERO n'existe pas (en quoi existe-t-il d'ailleurs ?!) mais ne nous y trompons pas, si on peut revivre aujourd'hui, c'est grâce à la vaccination et à rien d'autre.

Revivre, c'est la remise en route, comme spectateur ou pratiquant, de la Culture, du Sport, du Folklore, de la Vie Associative,...

C'est aussi la reprise des activités commerciales, touristiques et de l'économie dans son ensemble. Et il était temps car personne ne se nourrit de l'herbe qui pousse, d'un pouvoir d'achat dégradé par le chômage économique. Le coup a été rude et parfois fatal pour les indépendants, le moral au plus bas et la crainte de l'avenir pour une grande partie de la population, ... tout cela devrait (du moins par rapport au Covid-19) bientôt être derrière nous et les séquelles s'estomperont.

Je le répète, vaccinez-vous, encore et toujours : il y va de votre protection et de celle de votre entourage proche et lointain.

A Chapelle, nous avons depuis septembre organisé « Place en Scène », la Journée de la Mobilité et le Salon de la Santé, l'inauguration du nouveau Centre Culturel, la journée « Sportes Ouvertes ». Notre marché hebdomadaire retrouvera aussi son rythme normal avec un retour sur la Place de l'Église du 1er avril au 30 septembre. Comme avant !

L'automne est à notre porte. J'espère qu'il sera doux climatiquement et moralement pour chacun de nous et qu'il vous permettra de reprendre les activités qui vous tiennent à cœur.

Karl DE VOS,
Bourgmestre.



Permanences « énergies ».

Le CPAS organise, avec le soutien financier de la Wallonie, des séances d'information gratuites dans le cadre du projet d'actions en prévention d'énergie.

Avec l'aide d'un professionnel en énergie, optez pour le fournisseur le plus économique et épargnez sur vos factures d'énergie.



Comment faire ?

- S'inscrire en prenant un **rendez-vous au 064/31 24 63**,
- Venir avec votre dernière facture de régularisation pour l'électricité et le gaz.

Où ?

Les rencontres se font à la rue Robert 4 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont.

Quand ?

- De 13h00 à 16h00 : jeudi 21 octobre 2021, jeudi 18 novembre 2021, jeudi 16 décembre 2021.

Un cadeau sera remis aux premiers inscrits (jusqu'à épuisement des stocks).

!!! LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE.

Consultations juridiques de 1ère ligne.

Des problèmes vous préoccupent ?

Vous recherchez des informations générales sur les thèmes suivants :

- garde d'enfant(s),
- divorce,
- problème de voisinage,
- créances alimentaires,
- gestion quotidienne des paiements,
- loyer, ...

Ces consultations juridiques de 1ère ligne sont gratuites et les informations sont données par une avocate.

Comment faire ?

S'inscrire en prenant un **rendez-vous au 064/43 20 20**.

Quand ?

A partir de 17h00 :

- le mercredi 03 novembre 2021,
- le mercredi 17 novembre 2021,
- le mercredi 01 décembre 2021,
- le mercredi 15 décembre 2021.

Les rencontres se font au CPAS, place de l'Eglise 24 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont.

Renseignements : Accueil du CPAS au 064/43 20 20

!!! LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE.



Vous avez 60 ans ou plus?

Vous désirez habiter dans un appartement adapté
aux personnes à faible mobilité?

Vous désirez vivre au centre de la commune,
à proximité immédiate de tous les commerces?



Le CPAS de Chapelle-lez-Herlaimont loue un appartement pour 1 ou 2 personnes pouvant vivre de façon autonome (il ne s'agit pas d'une résidence services).

Où ?

Résidence ADAM Richard
Place de l'Eglise, 20/2/8 (certificat énergétique réalisé en date du 18 juin 2012, indice de performance A : 59KWh/m²)
7160 Chapelle-lez-Herlaimont

Conditions ?

L'appartement est loué à 525 euros/mois (indexé). A la location viennent obligatoirement s'ajouter les charges forfaitaires suivantes :

- Les charges communes : 83 euros/mois (indexé)
- Les charges privées (eau, gaz, électricité) :
 - 141 euros/mois (indexé) pour une personne seule,
 - 169 euros/mois (indexé) pour un couple.

Pour qui ?

Pour les personnes de plus de 60 ans au moins à la signature du bail (s'il s'agit d'un ménage, au moins une des 2 personnes doit remplir cette condition).

Vous êtes intéressé(e) ?

Envoyez votre candidature par recommandé au CPAS, Place de l'Eglise, 24 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont, reprenant vos coordonnées complètes et votre (vos) numéro(s) de téléphone ; précisez si la location concerne 1 personne ou 2 personnes.

- Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mr Pieters au numéro suivant : 064/31.24.61

Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition

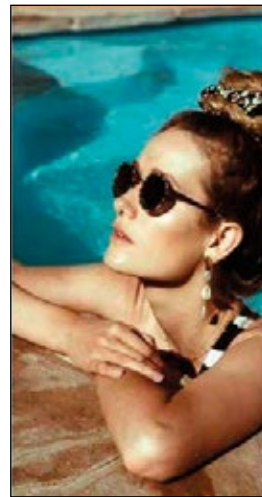
Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans
le prochain numéro, contactez-nous!

071/740 137 - info@regifo.be - www.regifo.be



Votre conseiller en communication, **Pierre SREtenovic**
se fera un plaisir de vous rencontrer.
Prenez contact avec lui au 0492/437 458



Montures solaires et verres
(adaptés ou non) disponibles
en magasin

**Optique
Lefèvre**

1 rue de Goup, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont
optiquelefevre.be
Tel. 064/44 28 21

Ray-Ban Mallis Trendy **QUICK OPTIC**



ACHAT OR 
& métaux précieux 15 ANS
D'EXPERIENCE



0477/37.89.47

Uniquement sur R.D.V.
possible dans l'heure de votre appel

www.ddd-or.be

D. DE Dycker SRL
Registre garantile n°5639

8A, rue d'Anderlues - 6530 Thuin

illae ASSUR

Nous mettons à votre disposition
notre expérience & nos compétences
afin de vous offrir un service de qualité.

UNE ANALYSE GRATUITE DE VOS CONTRATS D'ASSURANCES

UNE GESTION PERSONNALISÉE DE VOS DOSSIERS

UN SERVICE, UNE ÉCOUTE & DES CONSEILS SUR MESURE



Rue de Goup, 51 - 7160 Chapelle-lez-Herlaimont
064/70.70.80 - dimitri@illae-assur.be - raffaele@illae-assur.be



TOP MINCEUR
Nadine WASTELAIN
COACH EN NUTRITION
Maigrir en mangeant
Rue du Président Allende N° 43
7160 Godarville
064 22 09 93
0479 34 84 21
nadine.wastelain@skynet.be

www.pedicure-daniele.be
 **Pedicure Daniele**
Pédicure Médicale

Soins des pieds
Ongles incarnés
Verrues
Oeil de perdrix
Durillons
Cors
Callosités
Soins diabétiques
Mycoses
Crevasses
...

Cabinet / Domicile
Rue Hector Gratia, 34 - PIETON
0496 / 32 91 18
pedicure.daniele@gmail.com

ALE  Agence locale pour l'emploi
TITRES SERVICES
Agence locale pour l'emploi
Titres-services

**Vous avez besoin
d'un coup de main...
d'une aide ménagère ?**

N° agrément 03898

rue Solvay, 17 - Chapelle-lez-Herlaimont
Tél. 064 46 09 18 - alechappelle@skynet.be

Bureau ouvert : Lundi, mardi, vendredi : 9h à 12h - 14h à 16h
Mercredi et jeudi : 9h à 12h



Verbinnen
Pompes funèbres

*Fleurs et
Funérarium*

info@funerailles-verbinnen.be
www.funerailles-verbinnen.be
Tél 064 22 22 58
Gsm 0475 93 06 79

rue Destrée 33C
7160 Godarville



Plan de Cohésion Sociale

Permanence du Service Public Fédéral Sécurité Sociale Direction Générale des Personnes Handicapées (Vierge noire)

Uniquement sur rendez-vous à prendre au 064/43.13.15

Port du masque obligatoire dès l'entrée dans le bâtiment !



Vous avez introduit une demande de reconnaissance, d'allocation ou d'une autre mesure à la Direction Générale des Personnes Handicapées et vous souhaitez connaître l'état d'avancement de votre dossier et/ou poser des questions d'ordre financier et administratif ou vous souhaitez avoir des renseignements avant de faire une demande ...

Dates des permanences (sur rendez-vous, places limitées) :

- Le lundi 8 novembre
- Le lundi 13 décembre

Sous réserve de la situation liée à la propagation de l'épidémie de Covid-19

Plan de Cohésion Sociale
Place de l'Hôtel de Ville, 16 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont
(bâtiment situé à gauche de l'Administration communale)
Infos et inscriptions au 064/43.13.15



AI PROLOGER



AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE PROLOGER

ASBL agréée par le Gouvernement wallon

Vous êtes à la recherche d'un logement ?

Vous êtes propriétaire et souhaitez-vous décharger des tracas locatifs ?


L'AI Prologer peut vous aider !

L'AI permet la mise à disposition d'un logement en bon état locatif appartenant à des propriétaires privés aux ménages à revenus modestes. L'AI agit comme intermédiaire entre les propriétaires et les locataires et gère le suivi technique et social (rédaction des contrats de bail et enregistrement, état des lieux).

Nous garantissons aux propriétaires le paiement du loyer, la couverture des dégâts locatifs ainsi que l'exonération du précompte immobilier.

Nous garantissons aux locataires un loyer modéré et un logement en bon état locatif.

 : ais.prologer@gmail.com

 : 064/43.20.82 (répondeur 7 jours/7)

 : [aisprologer](https://www.facebook.com/aisprologer)

SIEGE SOCIAL : Rue de Piéton 2 - 7160 Chapelle-lez-Herlaimont

COMMUNES COUVERTES : Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Fontaine-l'Évêque, Les Bons Villers et Pont-à-Celles

INSCRIPTIONS pour les candidats locataires par mail (ais.prologer@gmail.com)

Véronique VISEUR
Infirmière à domicile

**Soins infirmiers
& palliatifs**

**Prise de sang
7j/7**





064 26 37 34
0494 07 11 68

Chapelle-lez-Herlaimont

MALENTENDANTS



28 rue de Gouy - Chapelle-lez-Herlaimont

JOURNÉE PORTES OUVERTES
le vendredi 15 octobre 2021 de 9h à 12h et de 14h à 18h

CENTRE AUDITIF
Duray - Ceulemans

RODOLPHE DURAY - 0496 / 81 26 35
(gradué en audiologie)

ROXANE CEULEMANS - 0496 / 64 68 32
(graduée en audiologie)

Conseils, informations, nettoyage
et vérification gratuits de vos appareils

NOUVEAUTÉS : APPAREILS RECHARGEABLES



PHONAK AUDEO MARVEL



RESOUND QUATTRO

Chauffage
Sanitaire
Vitrerie
Menuiserie
Verandas

A **ANTOINE** SPRL



*La **qualité**
et la **proximité en plus !***

Mickaël Wallemacq

Chaussée Romaine, 30 • 7160 Chapelle-lez-Herlaimont • Tél. **064 26 53 91** • Fax 064 26 73 95
service.clientele@aantoinesprrl.be

AIDE-MÉNAGER(CÈRE)S À DOMICILE

SUIV(ICE)S SUR LE TERRAIN PAR UNE ÉQUIPE D'ENCADRANTS TECHNIQUES

ET TOUJOURS UNE CENTRALE DE REPASSAGE ET UN SERVICE DE RETOUCHE COUTURE SUR CHAPELLE





Rue J. Wauters 30 • 7160 Chapelle-lez-Herlaimont • 064 33 60 15 • info@proxemia.be • www.proxemia.be

prox&mia
coopérative de services



Devenir prestataire ALE ?

Une opportunité unique de montrer et/ou développer vos compétences professionnelles !

POURQUOI PAS VOUS ?



LES ACTIVITÉS

- Aide à la surveillance des enfants en milieu scolaire
- Circulation aux abords des écoles
- Encadrement du Pédibus
- Petits travaux de bricolage et de jardinage
- Aide au profit des agriculteurs
- Entretien des espaces communs (copropriété)
- Accomplissement de formalités administratives
- Aide et accompagnement de personnes âgées
- Nettoyage au profit de personnes morales non-commerciales



VOS AVANTAGES

- Un complètement financier en plus de vos allocations
- Des contacts humains et des horaires adaptés
- Du travail en toute sécurité à deux pas de chez vous
- Une équipe dynamique et à l'écoute des prestataires


INFOS ET CONTACT

Agence Locale pour l'Emploi Chapelle

 17, rue Solvay
7160 Chapelle-lez-Herlaimont

 064/46.09.18

 alechapelle@skynet.be

 Responsable : Carine DE NOOSE



NOUVEAU !



LES CONDITIONS

Vous avez moins de 45 ans et êtes inscrit(e) en tant que demandeur(euse) d'emploi inoccupé(e) depuis au moins 12 mois.

OU

Vous avez plus de 45 ans et êtes inscrit(e) en tant que demandeur(euse) d'emploi inoccupé(e) depuis au moins 6 mois.

+

Vous percevez une allocation de chômage complète ou d'insertion ou bénéficiez du revenu d'intégration sociale.



CENTRE SPORTIF LOCAL
« Sport et Délassement asbl »

Rue de La Hestre, 69 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont
064/44.37.56 - info.sport@7160.be

Semaine Sport Seniors

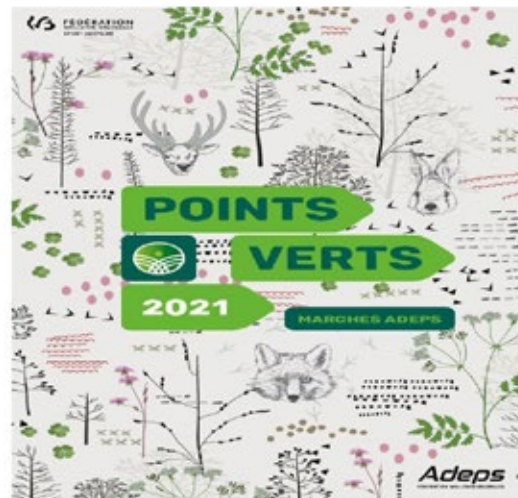
Du lundi 18 octobre au vendredi 22 octobre 2021

Semaine consacrée au sport pour les seniors
(gym douce, marche seniors, Qi Gong,...)

Programme complet disponible au hall des sports
de Chapelle-lez-Herlaimont



Marche Adeps (Point Vert)



Point Vert de **Sport et Délassement asbl**

à **Piéton**

le **dimanche 21 novembre 2021 (à partir de 8h00)**

Parcours – Boucles de **5 KM - 10 KM - 20 KM**

Accueil **Hall des sports**

Rue de l'Avenir à 7160 Piéton

Renseignements **064/44.37.56**



CCCA

Chapelle aîné-e-s
Avec - Par - Pour les aîné-e-s

En raison des mesures sanitaires « covid », au moment où cet article est écrit (c.à.d. le 06/09/21) nous sommes toujours dans l'impossibilité de donner des dates précises pour nos prochaines activités, notamment pour nos réunions **FREE BINGO AÎNES**. Ce qui est quasi certain c'est que ce ne sera sûrement pas avant le mois d'octobre de cette année. Considérant que cet article ne sera publié qu'aux environs du 10 octobre prochain, nous vous conseillons de consulter régulièrement l'évolution de la situation dans notre blog à la page **ÉVÉNEMENTS** (voir adresse et QR code ci-dessous).

<https://chappelleaines.com/evenements-proches-et-futurs/>

Autres points de contact :

Notre e-mail : chappelleaines@gmail.com

Notre page Facebook : <http://www.facebook.com/chappelleaines>

Notre GSM (messagerie): 0496/91 53 53 (Orange)



En attendant de pouvoir vous retrouver en présentiel, nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Animations Halloween



Lecture Kamishibai et grimage pour les petits monstres entre 5 et 8 ans.

Quand ? Le mercredi 27 octobre de 14h à 16h.

L'activité est gratuite mais la réservation est obligatoire (avant le 26 octobre) car le nombre de places est limité.

Les déguisements sont les bienvenus !

« London of Horror »



Quand ? Le vendredi 29 octobre de 19h à 21h30.

Londres, 1890.

Le chaos s'est installé dans les bas-fonds de la capitale, entre cadavres éviscérés et êtres surnaturels, osez-vous nous rejoindre et vous plonger dans l'atmosphère de Jack l'éventreur et de ses terrifiants complices ?

Activité gratuite, sans réservation.

Où ?

Le parcours démarre de la bibliothèque et se termine à la Maison des Jeunes. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte (âge minimum conseillé : 12 ans). Une collaboration entre la Maison des Jeunes du Centenaire et la bibliothèque communale du T'chatpitre.

Infos et réservations au 064/44.17.09

Les règles sanitaires en vigueur à ce moment-là seront d'application.

Consultez notre page Facebook «Bibliothèque communale du T'chatpitre»

ou notre site internet <https://bibliothequechapelle.wixsite.com/bibliothequechapelle>

Horaire

- Lundi : 14h à 16h
- Mardi : 8h30 à 12h30 et 14h à 16h
- Mercredi : 14h à 18h
- Jeudi : 8h30 à 12h30
- Vendredi : 8h30 à 12h30 et 14h à 16h
- Samedi : 8h30 à 12h30



Horaire MJC

- Lundi 16h/20h
- Mardi : 16h/20h
- Mercredi : 14h/20h
- Jeudi : 16h/20h
- Vendredi : 16h/20h
- Samedi : 14h/19h

Ateliers MJC

- Mardi 17h/19h : Atelier mini-Foot
- Mercredi dès 16h : Atelier culinaire
- Jeudi 17h/19h : Jeux de société
- Vendredi 18h : Atelier expression/court métrage



Soirée retrouvailles des Tchamaïcains

Vendredi 15 octobre – 19h00 – Café Le Rustique

Souper Halloween des Réveillés et leur Paysannes

Samedi 30 octobre – 19h30 – Salle polyvalente de Godarville
Infos : 0491/88 01 28 – 0499/34 30 27

Souper annuel des Gais Lurons et leurs demoiselles

Samedi 6 novembre – 19h00 – Salle de la Maison du Peuple

Banquet du Centenaire de la Société Royale des Gilles à Hauts Chapeaux

Samedi 13 novembre – 18h00 – Salle "La Grange de la Dime"
Distillerie de Biercée
Réservations : www.hautschapeaux.be

Soirée « Pré-carnaval »

dansante et costumée des Tabata, Virgile & Co

Vendredi 26 novembre – 19h00 – Salle de la Maison du Peuple
Réservations : tabata.virgile.compagnie@gmail.com

Traditionnel souper des Tchaplous

Samedi 27 novembre – 19h00 – Salle de la Maison du Peuple
Infos : 0495/86 75 40

Souper fromage des Gilles de l'Aurore

Samedi 11 décembre – 19h00 – Salle de la Maison du Peuple

Marché de Noël
VENDREDI 17.12
15h - 24h
SAMEDI 18.12
15h - 24h
Chapelle-lez-Herlainmont

Concours

Illuminations de Noël 2021

4 x 100€ à gagner et un super prix de 300€

Chapelle - Piéton - Godarville
+ prix spécial «commerce»

Godarville

Chapelle-lez-Herlaimont

Piéton



Pour tout renseignement : 064/43.12.41 - Règlement et bulletin d'inscription disponibles à l'accueil de L'Hôtel de Ville ou sur www.chapelle-lez-herlaimont.be

Une organisation du Comité Officiel des Fêtes avec le soutien de l'Administration communale.



Règlement du concours « Illuminations de Noël 2021 »

Article 1 : Organisateur du concours

Dans le cadre des fêtes de fin d'année 2021, le Comité officiel des Fêtes avec le soutien de l'Administration communale de Chapelle-lez-Herlaimont, organise un concours d'illuminations de Noël.

Article 2 : Objet du concours

Le concours d'illuminations de Noël a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féérique et lumineuse. Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des Chapellois, Godarvillois et Piétonais dans la décoration de leur devanture. Ces réalisations sont le résultat d'une démarche volontaire. En effet, il s'agit de réaliser l'illumination de façade de maisons, de balcons, de jardins, situés sur le territoire communal et visibles de la voie publique.

Article 3 : Conditions de participation

Qui peut concourir ? Comment s'inscrire ? Quelles conditions ?

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de l'entité chapelloise.

- Catégorie 1 : Chapelle-lez-Herlaimont
 - Catégorie 2 : Godarville
 - Catégorie 3 : Piéton
 - Catégorie 4 : Commerces et locaux professionnels (Chapelle-lez-Herlaimont, Godarville et Piéton)
1. Pour chaque catégorie : les illuminations doivent être visibles de la rue dès le 6 décembre 2021. Passage du jury entre le 6 et le 12 décembre 2021, après 18 heures pour juger et prendre des photos.
 2. Inscription obligatoire. Les citoyens désirant participer au concours doivent :
 - Prendre connaissance du règlement ;
 - Compléter et signer le bulletin d'inscription. Les 2 documents sont disponibles à l'accueil de l'Hôtel de Ville (Place de l'Hôtel de Ville 16 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont) ou sur le site internet www.chapelle-lez-herlaimont.be ;
 - Retourner le bulletin d'inscription soit par mail à cef@chapelle-lez-herlaimont.be, soit en le déposant dans la boîte aux lettres de l'Administration communale pour le 3 décembre 2021, dernier délai.
 - !!! Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée !!!
 3. Les habitations non illuminées lors du passage du jury ne pourront être prises en compte.
 4. Pour les balcons non visibles de la rue ou avec accès difficile, nous vous prions d'envoyer une photo de vos décorations avec un point de vue extérieur au logement, à l'adresse suivante : cef@chapelle-lez-herlaimont.be et citer en objet CONCOURS ILLUMINATIONS DE NOËL 2021 ainsi que toutes vos coordonnées dans le corps du mail. Attention, vous devez, également, envoyer votre bulletin d'inscription au préalable.

Article 4 : Critères de jugement et de notation

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

1. Qualité : effet d'ensemble des illuminations et décorations /8 points ;
2. Sens artistique : l'harmonie entre les illuminations et les décorations, la créativité et l'originalité des décors /8 points ;
3. Les efforts en matière de développement durable et économies d'énergie : utilisation d'ampoules et guirlandes à basse consommation, utilisation de matériaux de récupération /4 points.

Article 5 : Jury

Le jury sera composé de :

- Un membre du Collège communal ;
- Un membre du service Communication, Événements et Fêtes de l'Administration communale ;
- Le président du Comité des Fêtes de Chapelle ;
- Le président du Comité des Fêtes de Godarville ;
- Le président du Comité des Fêtes de Piéton ;
- Le président du Comité des commerçants ;

La décision du jury ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

Article 6 : Responsabilité et sécurité

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Les Comités ou la Commune ne pourront, en aucun cas, être tenus pour responsables de quel que dommage que ce soit.

Article 7 : Droit à l'image

Le fait de participer au concours implique le consentement et l'autorisation données aux organisateurs de photographier des illuminations et décorations, d'utiliser les photos gratuitement et sur tous les supports, et à leur volonté, dans des outils de communication.

Article 8 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Article 9 : Attribution et remise de prix

Les lauréats du concours seront avertis par courrier ou par mail, dès le 13 décembre 2021. Les prix seront remis le samedi 18 décembre 2021 lors du marché de Noël. Pour chaque catégorie, un prix de 100€ (à verser sur compte bancaire) sera décerné. Enfin, le jury attribuera aussi 1 dernier super prix, toute catégorie confondue, de 300€ (à verser sur compte bancaire).

BULLETIN D'INSCRIPTION

Concours illuminations de Noël 2021 - Inscription pour le 3/12/21 maximum.

En fin d'année, nos 3 villages se parent de leurs plus beaux habits de fête. Les maisons et balcons sont chaque année plus nombreux à s'illuminer pour le plaisir des yeux. C'est pour récompenser l'imagination des habitants qu'un concours de façades de maisons et balcons décorés est organisé par l'Administration communale de Chapelle-lez-Herlaimont en collaboration avec le Comité officiel des fêtes, selon les principes suivants :

- Concours ouvert à tous les habitants de l'entité chapelloise ;
- Décoration extérieure de votre maison ou balcon dans l'esprit de Noël ;
- Les décorations doivent être visibles de la rue, du 6 au 12 décembre 2021, à partir de 18 heures.

Je désire participer au concours « Illuminations de Noël 2021 » :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : E-mail :

Catégorie (voir règlement) :

Par la présente inscription, j'autorise l'Administration communale de Chapelle-lez-Herlaimont à publier les photos de mes décorations dans les différents outils de communication.

L'Administration communale de Chapelle-lez-Herlaimont traite les données à caractère personnel précitées aux fins du présent concours.

Les données collectées dans ce cadre ne sont utilisées dans aucun autre but.

Date :

Signature + mention « lu et approuvé »



Ici commence la mer – Ne Jetez Rien !

Les avez-vous déjà observés ? Depuis quelques temps, des **pavés émaillés** ornés du message « ici commence la mer – Ne jetez rien » font leur apparition à proximité des **avaloirs** d'eau de pluie de la commune. Trois sont déjà placés et deux nouveaux seront posés prochainement.

Ces pavés visent à faire comprendre qu'un déchet jeté en rue peut finir dans la mer. Pour renforcer le message, une campagne de marquage au sol reprenant le slogan « Ici, commence la mer » a eu lieu début septembre. Les marquages seront réalisés à l'aide d'une peinture qui respecte l'environnement (bombe de peinture à l'eau) et ceux-ci seront éphémères (quelques semaines).

Vraiment, la mer commence là ? Cette campagne, financée par la Société Publique de la Gestion des Eaux (SPGE) et portée par les Contrats de Rivière de Wallonie, a pour but d'informer sur les effets à long terme des déchets qui se retrouvent dans notre réseau d'égouts. Les chiffres, souvent méconnus, sont effrayants. Par exemple, un mégot de cigarette prend un à 2 ans pour se dégrader et peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau !

Ces détritiques sont de deux types. Les **déchets jetés en rue**, comme les mégots de cigarette, canettes, bouteilles en plastique ou emballages en tout genre, se retrouvent directement dans les avaloirs. Les **déchets jetés dans les toilettes**, quant à eux, rejoignent les eaux usées de milliers d'habitants. Cotons-tiges, lingettes, huiles de friture, hydrocarbures, restes de nourriture, médicaments et même peinture et produits toxiques, tout y passe !

Ces deux types de déchets posent les mêmes problèmes :

- Dans bon nombre de cas, les déchets solides s'accumulent et finissent par **boucher les canalisations**. Cela peut se passer chez vous ou dans le réseau d'égouttage. Quel que soit l'endroit où le bouchon se crée, il faut déboucher ! Cela coûte de l'argent et **diminue l'efficacité de notre système d'épuration**.
- S'ils arrivent à la **station d'épuration** (STEP), ces déchets peuvent également y provoquer un **dysfonctionnement**. Les stations d'épuration, après avoir nettoyé nos eaux usées, les rejettent dans les rivières. Une anomalie peut donc créer une pollution du cours d'eau.
- Lors de fortes pluies, nos égouts (auxquels les canalisations d'eaux de pluie sont souvent raccordées) **se déversent par trop-plein dans les rivières**. Les déchets accumulés dans nos eaux usées rejoignent alors ceux qui ont été jetés en rue et tout ce petit monde se retrouve dans les cours d'eau. Cela engendre des **pollutions**, des **odeurs**, et une forte **diminution de la biodiversité**.

C'est ainsi que les déchets se retrouvent englobés dans le **cycle de l'eau**. En effet, les rivières se jettent dans les fleuves et ceux-ci se jettent **dans la mer**. Et les détritiques suivent évidemment le même trajet ! On ne le sait pas, mais **80% des déchets** que l'on retrouve dans la mer et les océans viennent en fait de l'intérieur des terres d'où la campagne « **Ne jetez rien, ici commence la mer** » !

Ceci concerne les déchets solides. Les **polluants liquides**, quant à eux, s'ils aboutissent dans les STEP, ne sont pas entièrement traités. Une grande partie est épurée, mais il reste toujours des traces de certains polluants. Déversés dans les rivières, ils ont un **impact négatif** sur la vie aquatique.

Pour éviter ces dégâts, voici quelques bons gestes à adopter :

- Jeter les déchets de salle de bain dans la **poubelle** à déchets résiduels.
- Les huiles, graisses et hydrocarbures sont amenés au **recyparc**.
- Les restes de nourriture sont jetés dans le sac adéquat (organique ou blanc) ou **compostés** dans votre jardin.
- Les médicaments sont rapportés à la **pharmacie**.
- Pensez à emporter un **cendrier portatif** pour ne plus devoir jeter vos mégots dans les avaloirs.

De petites actions peuvent résoudre de grands problèmes !

Quelques chiffres parlants :

Durée de vie des déchets les plus rapidement "biodégradables" :

- Papier toilette : 2 semaines à 1 mois
- Trognon de pomme : 1 à 5 mois
- Mouchoir en papier : 3 mois
- Papier journal : de 6 à 12 mois

Déchets se dégradant de 12 mois à 10 ans :

- Mégot de cigarette : de 1 à 2 ans
- Filtre de cigarette : 1 à 5 ans
- Papier de bonbon : 5 ans
- Chewing-gum : 5 ans
- Huile de vidange : 5 à 10 ans (1 litre d'huile peut couvrir 1000 m² d'eau et ainsi empêcher l'oxygénation de la faune et de la flore sous-marine pendant plusieurs années. De plus, rejetée dans le réseau des eaux usées, l'huile usagée colmate les filtres dans les stations de traitement de l'eau et perturbe les processus d'épuration biologiques.)

Déchets se dégradant de 10 ans à 1000 ans :

- Canette en aluminium : de 10 à 100 ans (un adulte moyen consomme près de 600 canettes par an.)
- Pneu en caoutchouc : 100 ans
- Briquet en plastique : 1 siècle
- Boîte de conserve : 50 ans
- Pile au mercure : 200 ans
- Couche jetable : 400 à 450 ans
- Serviette ou tampon hygiénique : 400 à 450 ans
- Sac en plastique : 450 ans





Besoin de conseil en matière d'économie d'énergie ? De primes ? De travaux d'isolation ?

Le service énergie de la commune peut vous aider.

Comment ? En contactant notre nouvelle conseillère Leissle Mary par e-mail à l'adresse mary.leissle@7160.be

Augmentation du prix de l'électricité et du gaz

Suite à la crise sanitaire, les tarifs de l'énergie s'étaient effondrés...

Mais actuellement, ceux-ci ont été revus fortement à la hausse et vos factures vont l'être aussi. Il est peut-être temps de revoir votre contrat d'énergie et d'envisager de le modifier ou même de changer de fournisseur.

La première étape consiste à contacter votre fournisseur actuel pour connaître le coût de vos mensualités lors de la prochaine révision de contrat. Il est aussi nécessaire de voir si vous n'êtes pas lié au fournisseur via un pack « cadeau » qui vous oblige à rester chez eux sous peine de devoir payer l'équipement. Le coût de ces équipements est assez variable et dépend de la durée du contrat déjà presté.

Une fois que vous avez toutes ces données et que vous souhaitez changer de fournisseur, il existe différents sites de comparaisons :

- www.comparateur-energie.be
- www.monenergie.be

Il suffit d'y encoder vos consommations pour commencer une simulation. Si vous ne les connaissez pas, vous pouvez les retrouver sur votre dernière facture de régularisation. Par contre, si vous venez d'emménager, vous pouvez créer une simulation selon votre ménage et votre habitation.

Après avoir compléter le formulaire, vous aurez une liste des différents fournisseurs du moins cher au plus cher. Vous aurez aussi le choix entre un tarif « fixe » ou « variable », le « fixe » signifie un tarif constant qui, quoi qu'il se passe au cours de l'année, ne changera pas contrairement au « variable ». Le tarif « fixe » est généralement plus cher que le « variable » lors de la soumission de contrat.

Vous pouvez, dès lors, comparer et choisir le type de contrat qui vous convient le mieux.

Enfin, le dernier conseil qui restera toujours d'actualité :

« Consommer moins pour payer moins »



Collectes sélectives

PMC : 4, 18 et 30 octobre / 15 et 29 novembre

SACS BLANCS : tous les lundis du mois sauf le lundi 1er novembre remplacé par le samedi 30 octobre

VERRES/PAPIERS-CARTONS : 4 et 30 octobre / 29 novembre

BON

ACTION "Offre de bienvenue"
à échanger en magasin sur présentation de la publicité



SPRL SCULIER & Fils

« LA QUALITÉ, C'EST NOTRE PRIORITÉ ! »

LE GROSSISTE DES PROFESSIONNELS

ACCESSIBLE AUX PARTICULIERS



GRAVIERS – GALETS – ROCHES – DÉCORATIONS DE JARDIN

ENGRAIS – ÉCORCES – TERREAUX – SEMENCES

- CLÔTURES – GABIONS
- CHARBON DE BOIS – BRIQUETTE DE COCO
- GAZ – CHARBONS – PELLETS – BOIS
- POELES, AUX CHARBONS / BOIS



AVEC L'ÉTÉ PLUVIEUX
QUE NOUS AVONS EU,
PENSEZ À TRAITER
VOTRE JARDIN
DURANT L'AUTOMNE.

HORAIRE

Lundi : 12h30 à 18h
Mardi → Vendredi : 8h30 à 18h
Samedi : 8h30 à 16h

CHAUSSÉE BRUNHAULT 150-152
7120 ESTINNES-AU-MONT
Tél : 064/66.55.89

sculieretfils@skynet.be
www.sculier.be



PLOSPAN

guidedusemis.be

BETA FENCE

DCM
www.dcm-info.com

antargaz
bien plus que de l'énergie

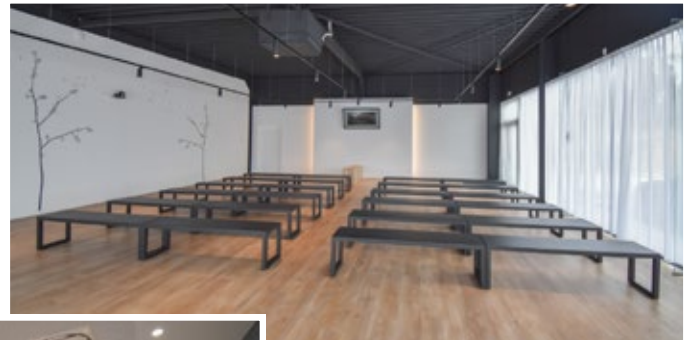




Nos centres funéraires de Chapelle et Courcelles regroupent, en un seul lieu :

- Funérarium
- Magasin de fleurs et articles funéraires
- Salle pour les retours de deuil
- Exposition de monuments

Nouveau funérarium de Courcelles - 1000 m² à votre disposition



Désormais 2 adresses



Chapelle

Rue du Vent de Bise 4
(face au cimetière)
7160 Chapelle-l-Ht

064 44 55 44



Courcelles

Rue de Trazegnies 177
(anc. Huet, face au Colruyt)
6180 Courcelles

071 11 66 11